



Service de la culture, des loisirs, du sport et développement social  
Bureau de soutien à la vie associative  
1200, boulevard Chomedey, bureau 410  
C.P. 422, succursale Saint-Martin, Québec H7V 3Z4

## 1 . Programme de soutien financier ponctuel aux activités liées à l'anniversaire de création d'organisme

### Définition :

Ce programme entend reconnaître, par l'octroi d'une subvention municipale, l'anniversaire de fondation de l'organisme. Ne seront considérées que les demandes visant à souligner au moins un 20<sup>e</sup> anniversaire, par tranche de cinq (5) ans. Sont admissibles à ce programme tous les organismes inscrits au registre municipal de la Ville de Laval.

### Critères :

La subvention municipale consiste en une aide financière ponctuelle selon le nombre d'années d'existence. Elle est accordée à la suite d'une demande écrite formellement adressée par courriel à [admissibilite\\_soutien@laval.ca](mailto:admissibilite_soutien@laval.ca) au moyen du formulaire annexé au présent programme dûment rempli. La présente doit être **reliée à un projet d'activité ou à un événement spécial** et est soumise dans un délai raisonnable de **3 mois avant sa réalisation**. Cette aide financière est calculée comme suit :

- À partir du 20<sup>e</sup> anniversaire, chaque tranche de 5 ans, et ce, jusqu'au 49<sup>e</sup> anniversaire, chaque organisme admis au soutien municipal, en faisant une demande, peut recevoir 500 \$;
- À partir du 50<sup>e</sup> anniversaire, chaque tranche de 5 ans, et ce, jusqu'au 74<sup>e</sup> anniversaire, chaque organisme admis au soutien municipal, en faisant une demande, peut recevoir 1 000 \$;
- À partir du 75<sup>e</sup> anniversaire, chaque tranche de 5 ans, chaque organisme admis au soutien municipale, en faisant une demande, peut recevoir 1500 \$.

La date d'anniversaire d'un organisme est facile à contrôler par une vérification de sa charte initiale ou par le biais du site Internet du Registraire des entreprises du Québec : [www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca).

### Reddition de compte

Après l'événement, l'organisme devra transmettre par courriel à [admissibilite\\_soutien@laval.ca](mailto:admissibilite_soutien@laval.ca) une preuve de la mention de la Ville à titre de partenaire pour l'activité ou l'événement spécial soulignant l'anniversaire de fondation de l'organisme afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière ponctuelle.